
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Sophie DUCCA, Valerie AZAN, Liliane BARGES, Jade BELLANGER et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE, Thibaut CHARLOT.

Convocation et affichage : 01/06/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Présents dans la salle : Mesdames ADAM, BOUSQUET et TIGHZERT

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2026, lequel est adopté à l'unanimité.

1. ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que les communes de moins de 500 habitants doivent élire un délégué et 3 suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026.

Suite à l'élection à bulletins secrets :

Monsieur BELLEMAIN Thierry est élu délégué à l'unanimité.

Madame BARGES Liliane, Madame AZAN Valérie et Madame BELLANGER Jade sont élus suppléants à l'unanimité.

2. INSTALLATION COMPTEURS ELECTRIQUES PASSAVOUR – DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de raccorder et d'installer des compteurs électriques individuels aux différents logements du Passavour.

Il présente les devis reçus d'ENEDIS, des entreprises pour la réalisation des ouvertures de tranchées et terrassement.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le raccordement et l'installation de compteurs électriques individuels des trois logements du Passavour, valide le devis d'ENEDIS pour un montant de 4905.86 €HT, valide le devis de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT pour un montant de 2172.40 €HT, dit que les crédits seront prévus au budget 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3. INSTALLATION CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES LOGEMENTS PASSAVOUR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'installer des chauffe-eaux électriques dans les trois logements du Passavour.

Il présente les devis reçus.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'installer des chauffe-eaux électriques dans les trois logements du Passavour et dit qu'un nouveau devis doit être réalisé pour définir l'emplacement du chauffe-eau du gîte le Jabron.

4. INSTALLATION CHAUFFAGES ELECTRIQUES LOGEMENTS PASSAVOUR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'installer des chauffages électriques dans les trois logements du Passavour.

Il présente le devis reçu de l'électricien pour la fourniture et la pose des radiateurs, et qui inclut la partie raccordement des nouveaux compteurs électriques au logement, notamment pour le branchement des chauffe-eaux électriques dont le principe d'installation a été validé précédemment.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 2 abstentions, refuse l'installation de radiateurs électriques dans les logements du Passavour ; valide le devis de l'entreprise Electricité Générale pour un montant de 2 592.00 €HT pour la partie raccordement des nouveaux compteurs électriques aux logements, dit que les crédits seront prévus au budget 2026 et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. CHANGEMENT PORTE D'ENTREE LOGMENT MAISON VALENTIN : DEVIS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer la porte d'entrée du logement communal Maison Valentin, qui s'est abîmée avec le temps.

Il présente des devis concernant le changement de cette porte.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le changement de la porte d'entrée (en PVC) du logement communal Maison Valentin, valide le devis de l'entreprise Boutique du Menuisier – 04200 SISTERON pour un montant de 2 345.97 HT (2 475.00 €TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

6. ENTRETIEN FOSSES CHEMIN DU VIEUX CUREL : DEVIS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire l'entretien des fossés du chemin du vieux Curel, ainsi que le rebouchage d'une ornière sur ce chemin.

Il présente le devis pour ces travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la réalisation de l'entretien des fossés et du rebouchage d'une ornière sur le chemin du vieux Curel, valide le devis de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT – 04200 NOYERS-SUR-JABRON pour un montant de 2 190.00 HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

7. ELEGAGE ET DEBROUSSAILLAGE RUE HAUTE – DEVIS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire de l'élagage et du débroussaillage sur différents chemins communaux.

Il présente le devis reçu pour ces travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la réalisation d'élagage et de débroussaillage sur différents chemins communaux, valide le devis de l'entreprise LAMBERT GUILLAUME – 26170 LA ROCHETTE-DU-BUIS pour un montant de 740.00 HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

8. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE RELATIVE A L'ACCUEIL ET LA GARDE DES CHIENS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'adhésion à l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1.30 € par habitant soit pour l'année 2025, une cotisation de 75.40 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de la commune de Curel à l'association canine Sisteronaise, valide le montant de la cotisation sera de 75.40 € pour l'année 2026, dit que les crédits seront prévus au budget 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9. SECURISATION TRAVERSEE DU VILLAGE SUR LA RD 946 (EN AGGLOMERATION)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal qu'il serait souhaitable de sécuriser la traversée du village sur la RD 946 en agglomération.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de repeindre le passage piéton et propose d'installer des plots routiers solaire LED 40 tonnes pour le signaler.

Il présente les devis correspondants.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de repeindre le passage piéton et d'installer des plots routiers lumineux solaire pour le signaler, valide le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE – 04100 Manosque pour un montant de 380.00 €HT, valide le devis de la société PROZON pour un montant de 316.93 €HT (hors frais de port) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10. CREATION D'UNE PLACE HANDICAPEE AU PASSAVOUR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de créer une place de parking handicapée au Passavour.

Il présente le devis correspondant.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'une place de parking handicapée au Passavour, valide le devis de l'entreprise SIGNA CONCEPT pour un montant de 228.08 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

11. FORET COMMUNALE : DEMANDE DE TRAVAUX ONF 2026

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une proposition par l'ONF de travaux d'infrastructure comprenant un réseau de desserte et l'entretien de celui-ci à l'épaveuse sur 3 km pour un montant de 6 916.62 €HT.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la commune ne permet pas de réaliser ces travaux pour cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse les propositions de travaux de l'ONF pour un montant global de 6 916.62 € HT

12. QUESTIONS DIVERSES

- Fuite de la fontaine
- Déchetterie
- Fête des voisins.

La séance est levée à 20h25

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

